EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHATEAU

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/48-2023

Rénovation énergétique : Hôtel de Ville

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023.

ENTENDU que le Fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

ENTENDU que la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (incluant les équipements sportifs dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques) correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

ENTENDU que pour être éligible en métropole, un projet devra permettre au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

CONSIDERANT que dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et afin d'agir pour accélérer la réduction des consommations d'énergie des bâtiments municipaux, la collectivité a décidé de poursuivre ses travaux d'entretien de ses équipements en renforcement la prise en compte de l'amélioration de leur performance énergétique.

CONSIDERANT que les travaux concernent l'Hôtel de Ville.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, le bâtiment est considéré comme une passoire énergétique et ne permet pas à la collectivité de maitriser la consommation d'énergie, avec une forte déperdition de chaleur produite, et une perméabilité accrue aux variations de température.

CONSIDERANT qu'afin de remédier à ces désordres, la collectivité va entreprendre les travaux suivants :

- remplacement de l'ensemble des menuiseries et des protections solaires,
- renforcement de l'isolation en comble,
- mise en place d'une ventilation double flux avec un échangeur mixte, ainsi qu'un groupe froid, permettant le rafraîchissement,
- mise en place d'un pilotage et régulation des systèmes de chauffage de type Gestion Technique des Bâtiment (GTB), conformément aux décrets tertiaire et BACS,
- option mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

CONSIDERANT qu'afin de solliciter l'accompagnement financier de divers partenaires institutionnels sur ce projet, le plan de financement concernant la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville se définit comme suit :

DEPENSES en € HT		**RECETTES en €**		
Coût total du projet	630 400	Fonds Vert	220 000	34.90%
		DSIL	134 320	21.31%
		Région Occitanie	50 000	7.93%
		Conseil départemental	100 000	15.86%
		Ville d'Onet-le-Château	126 080	20.00%
Total	**630 400 €**	**Total**	**630 400 €**	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville tels qu'exposés ci-dessus,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU * AVEYRON *

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 14 AVR. 2023
Et de la publication le : 17 AVR. 2023